



MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Secrétariat général

Paris, le 27 mai 2020

Direction des ressources humaines

Service Développement professionnel et conditions de travail

Sous-direction des politiques sociales, de la prévention et des pensions

Note

à

Liste des destinataires *in fine*

Objet : consignes destinées à assurer la sécurité et la santé des agents dans le cadre de la reprise des activités

PJ : Fiches également consultables sur <http://extranet.portail.developpement-durable.gouv.fr>

Les modalités de reprise des activités du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales sont définies par le plan ministériel de reprise d'activité. Si le recours au télétravail demeure privilégié en début de reprise d'activité, la part des agents en « présentiel » va progressivement s'accroître. Le plan ministériel de reprise d'activité définit par conséquent un ensemble de mesures de protection pour garantir la sécurité sanitaire des agents concernés. Une série de fiches de consignes sanitaires spécifiques à certaines activités de nos ministères ont été élaborées en complément, avec les directions générales concernées, en se basant sur différents documents et avis, principalement :

- l'avis du Haut Conseil de la santé publique (HCSP) en date du 24 avril 2020, formulant des préconisations relatives à l'adaptation des mesures barrières et de distanciation sociale à mettre en œuvre en population générale pour la maîtrise de la diffusion du SARS-CoV-2 ;
- le protocole national de déconfinement pour les entreprises, pour assurer la santé et la sécurité des salariés, établi par le Ministère du Travail et publié le 3 mai 2020 ;
- la contribution du 27 avril 2020 du réseau des médecins de prévention MTES-MCTRCT sur l'évaluation des risques sanitaires en milieu de travail et ses orientations en matière de prévention et leur avis sur les projets de fiches ;
- les fiches conseils métiers du ministère du travail, élaborées avec le concours de différents spécialistes (dont l'ANSES, l'ANACT, un collectif de médecins du travail).

La présente note a pour objet de vous communiquer les fiches établies en synthèse, après ces différentes consultations et références, qui permettent d'appliquer « sur le terrain » les consignes sanitaires relatives à l'exercice de nos missions. Je vous demande d'en assurer la diffusion et de veiller à leur mise en œuvre au sein de votre service.

Ces fiches sont susceptibles d'ajustements au regard de l'évolution sanitaire ou /et des consignes des autorités de santé.

Le directeur des ressources humaines

Jacques CLEMENT

Destinataires

Pour attribution

Mesdames et messieurs les Préfets de région

- Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
- Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France (DRIEA IF)
- Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France (DRIEE IF)
- Direction régionale et interdépartementale de l'habitat et du logement d'Île-de-France (DRIHL)
- Directions interrégionales de la mer (DIRM)
- Directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL Outre-Mer)
- Directions de la mer (DM Outre-mer)
- Direction générale des territoires et de la mer de Guyane
- Directions des territoires, de l'alimentation et de la mer (DTAM Saint-Pierre et Miquelon)

Mesdames et messieurs les Préfets coordonnateurs des itinéraires routiers

- Directions interdépartementales des routes (DIR)

Administration centrale

- **Mesdames et messieurs les directeurs généraux d'administration centrale**
- Département de la coordination des ressources humaines de l'administration centrale et de gestion de proximité (SG/DRH/CRHAC)

Mesdames et messieurs les directeurs

- Centre ministériel de valorisation des ressources humaines (CMVRH)
- Centre d'études des tunnels (CETU)
- Centre national des ponts de secours (CNPS)
- École nationale des techniciens de l'équipement (ENTE)
- Service technique des remontées mécaniques et des transports guidés (STRMTG)

Pour information

Mesdames et messieurs les Préfets de département

- Directions départementales des territoires et de la mer DDT (M)